



COMPAGNONNAGE PAYSAN

2026

Candidatures ouvertes tout au long de l'année



SEMER
RASSEMBLER
RÉSISTER



LES ADEAR
POUR S'INSTALLER
PAYSAN



ARDEAR
OCCITANIE
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE



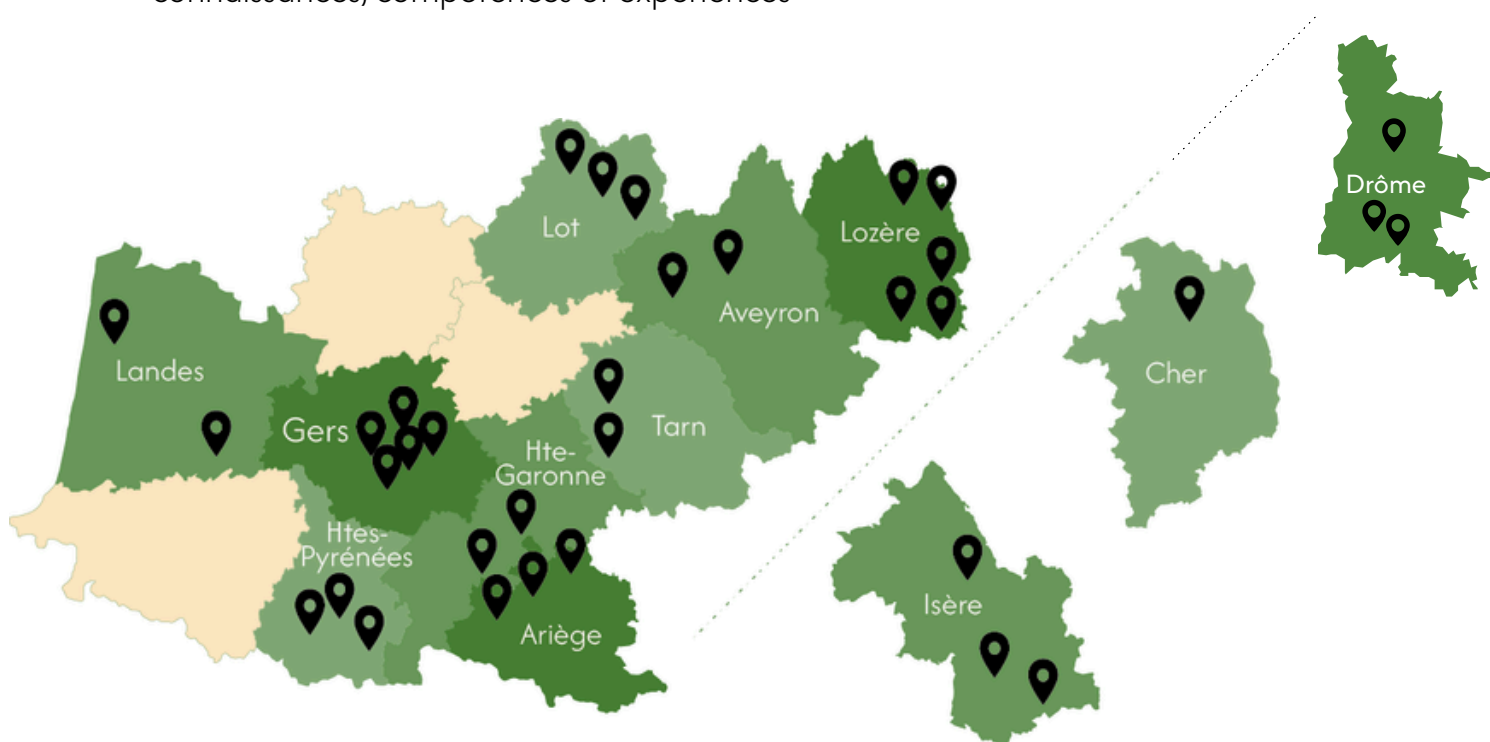
FADEAR
RÉSEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

LE COMPAGNONNAGE PAYSAN

Vous avez un projet d'installation et vous voulez vous confronter à la réalité du métier de paysan.ne ?
Vous souhaitez vous former sur le terrain, dans une ferme en agroécologie,
tout en étant suivi.e et appuyé.e dans le montage de votre projet d'installation ?

Notre programme d'immersion, combinant formation pratique, accompagnement individuel et mise en réseau, permet :

- de **réaliser un ou plusieurs stages accompagnés en itinérance** auprès de paysans-tuteurs pour **tester son projet, tout en se confrontant aux réalités du métier au quotidien**
- d'être **formé par un réseau de paysan-nes-tuteurices expérimenté-es** transmettant leurs connaissances, compétences et expériences



DECOUVRIR LES FERMES
PARTENAIRES



- de **participer à des journées collectives entre pairs et avec des intervenant-es extérieur-es** favorisant le **partage d'expériences**
- de **s'insérer dans les dynamiques locales** du territoire d'installation



- **d'être accompagné individuellement par des expert-es de l'installation agricole (SOL et les ADEAR), afin d'avancer de manière pro-active sur la concrétisation du projet d'installation**

Les objectifs de chaque stage accompagné seront co-construits avec l'ADEAR et le/la paysan.ne tuteur.ice afin de répondre aux besoins spécifiques de votre projet d'installation.



Découvrez le témoignage de Bérénice, porteuse de projet qui a fait un compagnonnage au sein de la Ferme de la Rauze (été 2023)



Il ne s'agit pas de stages de découverte du métier de paysan.ne mais d'un dispositif destiné à vous appuyer dans votre projet d'installation paysanne et à vous accompagner à sa concrétisation professionnelle.

Modalités du compagnonnage paysan

- Les périodes de stages accompagnés sont **conventionnées** : une convention existe entre le/la paysan.ne tuteur.ice, la/les structure(s) en charge du suivi et le/la futur.e paysan.ne pour chaque période de stage accompagné.
- La durée d'un stage accompagné est de 2 mois sur une ferme accueillante, entrecoupé d'une pause de deux semaines vous permettant de travailler sur votre projet d'installation et de réajuster les objectifs pédagogiques (compter 2,5 mois au total).
- **L'itinérance est encouragée** : le dispositif intègre la possibilité de faire plusieurs stages accompagnés au cours de l'année selon vos besoin.
- Vous travaillerez avec la structure d'accompagnement (ADEAR du département concerné) sur votre projet avant le début du stage accompagné, mais aussi tout au long. Les outils de suivi et **les objectifs du stage accompagné seront ainsi adaptés à la spécificité de votre projet.**
- Le dispositif d'accompagnement est **gratuit** pour le/la futur.e paysan.ne qui pourra être logé.e sur la ferme (sauf exception). Le/la paysan.ne tuteur.ice est rémunéré.e pour son travail d'encadrement et d'accompagnement comprenant **2h/semaine dédiées à votre projet d'installation.** Sauf gratification de la part de la ferme, ces périodes ne sont pas rémunérées pour le/la futur.e paysan.ne.
- Le dispositif intègre un **temps de rencontre entre compagnons et compagnones.** L'objectif de ce regroupement est de favoriser la rencontre et le partage d'expérience sur les projets de chacun.es. La date et le lieu de cette rencontre sont à préciser mais cela se déroule à l'automne de chaque année.



Si vous souhaitez être tenu informé.e de la publication du prochain appel à candidature, vous pouvez vous inscrire à cette liste de diffusion.

framalistes.org/sympa/subscribe/compagnon_passerellespaysannes



Candidature

Profil privilégié lors des candidatures

Il est demandé pour candidater d'avoir suivi une ou plusieurs formations agricoles et/ou de disposer d'expériences professionnelles agricoles (ex: wwoofing, stages dans une ferme, salariat agricole...) suffisantes pour conduire à l'élaboration d'un projet d'installation réaliste.

Dossier de candidature

Voici les éléments demandés:

- se présenter et présenter votre **projet d'installation agricole** le plus précisément possible ;
- faire état des **formations**, stages et **expériences** professionnelles déjà effectuées et liées à votre projet
- identifier l'existence de **freins** dans la définition ou la mise en œuvre de votre projet ;
- identifier les attendus de ce stage et de la ferme d'accueil. Développer également en quoi la **portée agroécologique** du dispositif vous parle.
- identifier vos attendus concernant la structure d'accompagnement et le suivi personnalisé qui est proposé ;
- donner **deux à trois vœux de ferme** (voir la [liste des fermes partenaires](#)). Justifiez soigneusement votre choix pour la première et son adéquation avec votre projet.
- préciser si vous envisagez de faire une itinérance (plusieurs stages accompagnés)
- indiquer vos disponibilités sur les mois à venir.



[Candidater via ce lien](#)

Suite à la candidature

Nous étudions les candidatures au fur et à mesure que nous les recevons. Il n'y a donc pas de deadline pour candidater, mais nous vous invitons à candidater au plus tôt pour anticiper au mieux l'organisation de votre compagnonnage paysan.

Les candidatures seront premièrement étudiées par SOL et les ADEARs partenaires, puis transmises aux fermes. **Nous vous recontacterons au plus vite pour vous indiquer si votre candidature a été retenue.**

Si la ferme confirme le souhait d'accueillir, nous vous mettrons en contact directement avec les paysan.nes concerné.es. Vous pourrez ainsi échanger sur vos attentes respectives et discuter des modalités logistiques (dates de début et fin de stage, logement, etc.).

Si la ferme sur laquelle vous aimeriez faire un compagnonnage n'est plus disponible, nous vous proposerons d'autres fermes et/ou d'autres périodes.

Une fois le compagnonnage validé par l'ensemble des parties, une convention de stage sera établie. Il faudra nous fournir une attestation de responsabilité civile et une attestation d'affiliation à la sécurité sociale.

Un dispositif proposé par :

SOL

SEMER
RASSEMBLER
RÉSISTER



Découvrez notre plateforme
d'information



PASSERELLES
 **PAYSANNES**

Une plateforme
pour cultiver
votre projet paysan

Passerelles paysannes est une plateforme créée par l'association SOL, Terre de Liens, le Réseau CIVAM, la FADEAR, le RENETA et le réseau des CREFAD, des associations et acteurs engagés en faveur d'une agriculture respectueuse de l'homme et de son environnement.

Elle est à destination de ceux qui souhaitent devenir paysans, pour qui nous avons réuni de nombreuses informations sur les démarches, acteurs et dispositifs pour accompagner la construction d'un projet agricole.

passerellespaysannes.fr

